

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE DEPLACEMENT DES ENTREPRISES

Entre :

Le CHU Hôpitaux de Bordeaux représenté par Monsieur Alain Heriaud directeur général dûment habilité.

Et

La Communauté urbaine de Bordeaux domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Vincent Feltesse dûment habilité par délibération n° 2008/ en date du .

PREAMBULE

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux s'est engagé dans une logique de développement durable et raisonnée. Consciente que l'activité exercée dans les 4 sites de l'agglomération génère des déplacements très importants, la direction générale de cet établissement public a décidé de réaliser une étude et de mettre en œuvre des actions tendant à rationaliser les déplacements de tous ordres (domicile/ travail, travail/travail, domicile/études, visiteurs).

Il est évident que cette étude renforcera le besoin d'utiliser les transports en commun plutôt que la voiture, sans oublier le développement des modes doux alternatifs.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée telle que prévue à l'article 2 ci-dessous et de fixer le montant ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Article 2 – Définition de l'opération

L'opération projetée par le bénéficiaire porte sur une étude de plan de déplacement d'entreprises concernant près de 15 000 salariés et près de 560 000 consultations externes par an.

Cette étude, permettra d'établir un constat, de fixer les objectifs, de préciser les enjeux et de définir un plan d'action et la méthode du suivi de ces actions, afin de les pérenniser.

Quatre points principaux constituant les déplacements concernés : trajets domicile travail, déplacements professionnels, visiteurs, stagiaires, fournisseurs et prestataires.

Le montant prévisionnel est de 52 862,50€ HT.

Article 3 – Participations financières

Le financement de cette opération est assuré par :

3.1 Une participation financière de la Région et de l'ADEME à hauteur de 50% du montant TTC soit 31.611,78€ suite à l'avis favorable du comité de gestion en date du 15 septembre 2008 et à la convention d'application n° 0821 E001-PRAE 2008.

3.2 Une participation financière attendue du département de la Gironde au titre de l'agenda 21.

3.3 Une participation financière attendue de la Communauté urbaine à hauteur de 20% plafonnée à 5000€

Article 4 – Nature et montant

L'aide financière apportée par la Communauté urbaine représente 20% du montant de la dépense hors taxes, plafonnée à 5 000€. Cette aide ne pourra pas être réévaluée. Si le coût total de l'opération s'avérait être inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata du coût réel de ladite opération.

Article 5 – Conditions de paiement

Le paiement de la somme due au titre de la présente convention s'effectuera en deux versements : un premier versement de 4 000€ (correspondant à 80% de la participation) lors de la signature de la convention, le solde intervenant à la réception des documents suivants :

- une copie de l'étude PDE réalisée par la société MOBILITY,
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations..),
- une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et recettes.

Article 6 – Durée et conditions de résiliation

La présente convention prendra effet à sa réception en Préfecture et s'achèvera au versement du solde de la subvention par la Communauté urbaine de Bordeaux. Toutefois, les éléments nécessaires au paiement du solde, précisés à l'article 5 ci dessus, devront parvenir à la Communauté au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de la réalisation de l'étude. A défaut, le CHU Hôpitaux de Bordeaux sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention.

Article 7 – Contrôle et évaluation des résultats

Le CHU s'engage à :

- venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des commissions compétentes, le bilan des actions réalisées dans le cadre de l'étude,
- faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions.

Article 8 – Clause de publicité

Le CHU s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 9 – Compétence juridique

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Bordeaux, le

**Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,
Le président,**

Vincent FELTESSE

**Pour Le Centre Hospitalier Universitaire,
le directeur général,**

Alain HERIAUD

PRESENTATION DES SITES CONCERNES PAR L'ETUDE

Dans le cadre de l'engagement de sa politique de développement durable, le centre hospitalier universitaire de Bordeaux entend mettre en place un plan de déplacement administration.

Pour cela, il souhaite s'appuyer sur la prestation d'un cabinet spécialisé pour faire l'état des lieux de la mobilité actuelle au sein de l'établissement, disposer d'un diagnostic détaillé de la situation et des solutions pouvant être mises en œuvre en vue d'améliorer les conditions d'accessibilité de ses sites hospitaliers et de la mobilité de tous les acteurs concernés, dans une optique de développement durable et de cohérence avec les politiques de mobilité des collectivités publiques sur le territoire desquelles il se situe.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la loi n° 2000-1028 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains dite loi SRU.

MISSION D'ETUDE DE DIAGNOSTIC, DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE DEPLACEMENT ADMINISTRATION (PDA)

Cette mission sera réalisée par un intervenant ci-après dénommé « le prestataire ».

CONTEXTE DE L'ETUDE

Le centre hospitalier universitaire de Bordeaux accueille 864 094 journées d'hospitalisation par an, 82 233 admissions directes par an et 554 577 consultations externes par an. 89,6% des hospitalisés proviennent de la région Aquitaine et 45% de la communauté urbaine de Bordeaux.

Il est constitué de plus de 14 000 salariés répartis sur trois entités hospitalières et sur une direction générale, elles-mêmes réparties sur 7 sites géographiques.

Le groupe hospitalier Sud comprend :

-l'hôpital Haut-Lévêque (Pessac – 33) :

- qui comporte 18 bâtiments, d'une surface SHON de 105 420 m², répartis sur une superficie de 634 608 m², selon une forme urbaine éclatée,
- qui dispose de 3 points d'accès en voiture ou pour les livraisons sans séparation des flux selon leur nature, d'une desserte de bus,
- qui dispose de 1731 places de stationnements réparties en 16 zones à l'intérieur du site,
- qui accueille selon les plages horaires principales suivantes :
 - 1 650 salariés entre 7 et 19 h,
 - 300 salariés entre 19 et 7 h.
- qui reçoit 155 patients hospitalisés par jour dont 75 patients en ambulatoire par jour et dispose de 850 lits et places pour hospitalisation,
- qui reçoit 560 consultants externes par jour (jours ouvrables),
- qui reçoit 400 visiteurs (tout type confondu hors consultants) par jour, 50 livraisons de fournisseurs externes par jour,
- qui concerne une aire d'attractivité de niveaux local, régional et inter-régional,
- qui fonctionne selon les spécificités suivantes : hôpital de jour, hôpital de semaine, hospitalisation complète de court séjour MCO.

-l'hôpital Xavier Arnozan (Pessac – 33) :

- qui comporte 14 bâtiments (y compris cyclotron et ifr4), d'une surface SHON de 42 263 m², répartis sur une superficie de 301 091 m², selon une forme urbaine éclatée,
- qui dispose de 2 points d'accès en voiture ou pour les livraisons sans séparation de flux selon leur nature (1 pour Xavier Arnozan, 1 pour la MRA), de 2 dessertes de bus,

- qui dispose de 509 places de stationnements réparties en 7 zones à l'intérieur du site,
 - qui accueille selon les plages horaires principales suivantes :
 - 200 salariés de 7 à 19 h,
 - 75 salariés de 19 à 7 h.
 - qui reçoit 5 nouveaux patients hospitalisés par jour et 30 patients en ambulatoire par jour et dispose de 275 lits pour hospitalisation,
 - qui reçoit 70 consultants externes par jour (jours ouvrables),
 - qui reçoit 750 visiteurs (tout type confondu) par jour, dont 660 étudiants ou stagiaires par an en formation continue à l'Institut des métiers de la Santé (IFSI- IFCS- école manipulateurs...), dont 2217 agents du CHU par an ayant participé à des actions de formation sur le site de Xavier Arnozan, dont 1782 agents hors CHU par an ayant participé à des actions de formation sur le site de Xavier Arnozan, 10 livraisons de fournisseurs externes par jour,
 - qui concerne une aire d'attractivité de niveaux :
 - local et régional pour les patients,
 - local, régional et inter-régional pour les étudiants et stagiaires.
 - qui fonctionne selon les spécificités suivantes : hôpital de jour et hospitalisation complète de médecine gériatrique, moyen séjour, long séjour / EHPAD, maison de retraite.
- le centre de gérontologie (Lormont – 33) :
- qui comporte 1 bâtiment, d'une surface SHON de 6 570 m², répartis sur une superficie de 50 041 m², selon une forme urbaine compacte,
 - qui dispose d'un point d'accès en voiture ou pour les livraisons sans séparation des flux selon leur nature, de 2 dessertes de bus,
 - qui dispose de 60 places de stationnements réparties en 1 zone à l'intérieur du site,
 - qui accueille selon les plages horaires principales suivantes :
 - 65 salariés de 7 à 19 h,
 - 15 salariés de 19 à 7 h.
 - qui reçoit 1 à 2 patients hospitalisés par semaine ou quinzaine et 10 patients en ambulatoire ou en consultation par jour et dispose de 120 lits pour hospitalisation,
 - qui reçoit 30 visiteurs (tout type confondu) par jour, 5 livraisons internes ou externes par jour,
 - qui concerne une aire d'attractivité de niveau local,
 - qui fonctionne selon les spécificités suivantes : long séjour.

Le groupe hospitalier Pellegrin comprend :

-l'hôpital Pellegrin (Bordeaux – 33) :

- qui comporte 29 bâtiments, d'une surface SHON de 250 495 m², répartis sur une superficie de 254 000 m², selon une forme urbaine éclatée,
- qui dispose de 7 points d'accès en voiture ou pour les livraisons (sans séparation des flux selon leur nature), d'1 ligne de tram avec 2 arrêts et de 3 lignes de bus,
- qui dispose de 2 100 places de stationnements à l'intérieur du site,
- qui accueille 7 500 salariés,
- qui reçoit sur 5 jours par semaine 250 patients hospitalisés par jour et 130 patients en ambulatoire par jour et dispose de 1 528 lits pour hospitalisation,
- qui reçoit 50 livraisons par jour, le nombre de visiteurs (tout type confondu) par jour n'étant pas connu,
- qui concerne une aire d'attractivité de niveau régional,
- qui fonctionne selon les spécificités suivantes : hôpital de jour et traditionnel,

- qui est intriqué avec le site et les bâtiments de l'Université Bordeaux II (médecine) et accueille (de facto) les étudiants sur ses aires de stationnement à défaut d'accessibilité des aires propres à l'université.

Le groupe hospitalier Saint-André comprend :

-l'hôpital Saint-André (Bordeaux – 33) :

- qui comporte 5 bâtiments, d'une surface SHON de 52 146 m², répartis sur une superficie de 29 248 ha ou m², selon une forme urbaine compacte,
- qui dispose de 5 points d'accès en voiture ou pour les livraisons avec séparation des flux selon leur nature, de 7 dessertes de bus (lignes 16/20/21/22/48 cours d'Albret et 23/45 rue Jean Burguet),
- qui dispose de 18 places de stationnements réparties en 3 zones à l'intérieur du site,
- qui accueille en moyenne 840 salariés par jour selon les plages horaires principales suivantes :
 - 7 h – 14 h 30 : 403 salariés,
 - 13 h 30 – 21 h : 231 salariés,
 - 9 h – 17 h : 206 salariés,
 - 20 h 45 – 7 h 15 : 70 salariés.
- qui reçoit 140 à 210 patients hospitalisés par jour et 44 patients en ambulatoire par jour et dispose de 448 lits pour hospitalisation,
- qui reçoit 1200 visiteurs (tout type confondu) par jour, 25 livraisons par jour,
- qui concerne une aire d'attractivité de niveau inter-régional,
- qui fonctionne selon les spécificités suivantes: hôpital de jour, traditionnel.

-le centre Jean Abadie (Bordeaux – 33) :

- qui comporte 3 bâtiments, d'une surface SHON de 5 625 m², répartis sur une superficie de 5 260 ha ou m², selon une forme urbaine compacte,
- qui dispose d'un point d'accès en voiture ou pour les livraisons, d'aucune desserte de bus,
- qui dispose de 46 places de stationnements réparties en 2 zones à l'intérieur du site,
- qui accueille en moyenne 51 salariés par jour selon les plages horaires principales suivantes :
 - 7 h – 14 h 30 : 20 salariés,
 - 13 h 30 – 21 h : 10 salariés,
 - 9 h – 17 h : 15 salariés,
 - 20 h 45 – 7 h 15 : 6 salariés.
- qui reçoit 6 patients hospitalisés par jour et 4 patients en ambulatoire par jour et dispose de 42 lits pour hospitalisation,
- qui reçoit 100 visiteurs (tout type confondu) par jour, 10 livraisons par jour,
- qui concerne une aire d'attractivité de niveau inter-régional,
- qui fonctionne selon les spécificités suivantes : hôpital de jour, traditionnel.

La direction générale est située à Talence (33) :

- elle comporte 2 bâtiments, d'une surface SHOB de 10 762 m², répartis sur une superficie de 5 ha, selon une forme urbaine éclatée,
- elle dispose de 3 points d'accès en voiture ou pour les livraisons avec séparation des flux :
 - . Dubernat entrée principale : public, personnel, livraisons self, + bâtiment ANFH,
 - . Dubernat entrée arrière : personnel, livraisons diverses, vaguemestre, navettes inter-établissements,
 - . Cholet : 1 entrée réservée DG.
- d'une desserte de bus: 1 place Mozart (la plus proche - ligne 41/Mérignac Pellegrin),
- pour mémoire : d'une desserte éloignée de tramway, station la plus proche Arts & métiers (ligne B),

- elle dispose de 230 places de stationnements réparties en 5 zones à l'intérieur du site (2 Dubernat et 3 Cholet) + empiètement rue Dubernat,
- elle accueille 510 salariés selon les plages horaires principales suivantes : les agents ont des horaires de jour principalement entre 8h30 et 17h (les personnels d'entretien réalisent des horaires fractionnés entre 6h-9h30 / 16h30-20h). Quelques personnes terminent leur journée après 19h [gardien ou secrétariat]),
- l'évaluation du nombre de visiteurs extérieurs (personnels du CHU, recrutements et divers) peut s'établir selon les éléments suivants : réception du personnel est de l'ordre de 100 personnes / semaine soit 5200 annuellement et la réception pour le recrutement est de l'ordre de 250 personnes / semaine soit 13 000 annuellement. Il conviendrait bien sûr de prendre en compte les autres directions fonctionnelles, en particulier la direction des affaires financières (gestion des frais d'hospitalisation et de soins externes) ainsi que la trésorerie, la direction des affaires médicales, la direction des affaires économiques et des équipements, notamment, ainsi que le nombre de visiteurs concernant l'association nationale de formation hospitalière (ANFH) et le comité général des œuvres sociales (CGOS), dont un bâtiment accueille les délégations régionales sur le site, pour avoir une estimation aussi complète que possible.

L'ensemble de ces sites se trouve au sein du territoire de la communauté urbaine de Bordeaux et est concerné par la mise en œuvre du plan de déplacement urbain.

Seuls les sites des groupes hospitaliers Pellegrin et Saint-André sont desservis par le tramway. Tous les sites sont desservis au moins par une ligne de bus ou de tramway. Cependant les conditions de desserte ne sont pas forcément en adéquation avec les nécessités de service des établissements (notamment en termes d'horaires nocturnes ou de fréquence).

Le site de Pellegrin est confronté à des problèmes aigus d'accessibilité et de stationnement, pour les salariés et pour les visiteurs. Il fait l'objet d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à l'exploitation d'un parc de stationnement.

Le site de Saint-André est confronté à des évolutions tarifaires des parkings publics loués (société Parcub) très importante, qui ont nécessité l'engagement de la part de la direction du site de dispositions visant à sélectionner les détenteurs de cartes de parking et à encourager l'usage de modes de déplacement alternatifs (vélo, par exemple). A cet effet, un premier état des lieux des pratiques de déplacements des personnels médicaux et non-médicaux a été réalisé et une Commission Parking a été instaurée avec les partenaires sociaux, afin de définir les critères d'attribution des cartes de parking.

S'agissant d'un site particulièrement contraint en plein centre ville avec peu d'espaces libres, une politique de gestion de l'accessibilité a été instaurée, visant à résérer la priorité d'accès des cours aux ambulances.

Le groupe hospitalier Sud a engagé une concertation avec les autorités de transport en commun (CUB, ville de Pessac, etc.) pour une mise en place transitoire d'une plateforme de bus (avec transit de 80 bus) au cœur du site de Haut-Lévêque en attendant le passage du tramway avec dessertes du site en 2012 ou 2013. Le site de Haut-Lévêque connaît actuellement des difficultés d'accessibilité en transports en commun et même s'il ne connaît pas de difficulté d'ordre quantitatif en terme de stationnement à ce stade, il rencontre des problèmes en terme d'organisation du stationnement (stationnements sauvages).

Il existe un projet à moyen terme de mise en œuvre d'une plateforme multimodale à proximité du site de Xavier-Arnozan.

Divers projets de réorganisation, de rénovation, reconstruction ou extension pourront à court ou moyen terme avoir une incidence sur les conditions d'accessibilité ou de stationnement des sites.

Il est à noter en particulier que les séquences d'hospitalisation deviennent de plus en plus courtes, ce qui peut avoir des incidences sur les flux et les besoins en stationnement. Sur les sept dernières années, les passages en ambulatoire ont augmenté de 40%, atteignant ainsi 86 000 séances en 2007, soit une progression de 2 à 3 000 séances par an. A ces séances s'ajoutent les passages aux urgences (100 000) et les consultations externes (300 000). Le CHU ne dispose cependant pas de connaissances précises sur le nombre journalier de visiteurs par site.

Il faut également souligner que la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance et le développement des pratiques de travail en transversalité auront une incidence sur les déplacements professionnels des salariés de site à site.

A ce stade l'offre de transports en commun urbains et inter-urbains est encore insuffisante et n'est pas adaptée aux spécificités horaires et aux contraintes hospitalières. L'utilisation de l'automobile reste donc le mode de déplacement

prépondérant des salariés et entraîne une saturation des espaces de stationnement de certains sites (Pellegrin, notamment), avec une concurrence salariés / visiteurs défavorable à l'accueil des patients.

Le CHU de Bordeaux opère un versement transport à la communauté urbaine de Bordeaux (de 5 523 963,84 euros en 2007). Il s'est associé à l'université Bordeaux II et à l'hôpital Charles Perrens, afin de bénéficier de la possibilité offerte aux organismes de plus de 200 salariés d'accéder à des tarifs préférentiels avec réduction de 30% sur les titres de transport de leurs salariés (abonnements). Il est à noter à ce sujet que les administrations d'Etat, telles que l'université Bordeaux II, participent aux titres de transports de leurs salariés à hauteur de 50% maximum, soit une participation complémentaire de 20% pour les salariés de l'université Bordeaux II, ce qui entraîne des distorsions de traitement entre salariés du CHU, notamment pour les personnels médicaux hospitalo-universitaires.

L'engagement d'une démarche de plan de déplacement administration, action volontariste de l'employeur encouragée par les autorités organisatrices de transports dans le cadre du PDU, s'inscrit dans le cadre du volet social du projet d'établissement, afin de mettre en place des solutions durables et socialement acceptables qui garantissent des conditions d'accès et de stationnement équitables pour tous les acteurs concernés.

ETENDUE ET OBJECTIF DE LA PRESTATION

La prestation porte sur l'ensemble des sites du CHU.

Elle concerne toutes les catégories de déplacements et de stationnement pour l'ensemble des acteurs concernés :

- trajets domicile – travail,
- déplacements internes à l'établissement et professionnels,
- accueil des visiteurs (patients hospitalisés, patients ambulatoires, accompagnateurs ; consultants ; étudiants et stagiaires) et des fournisseurs et prestataires (ambulances, etc.).

Elle prendra en compte la question du handicap.

Elle consiste d'une part à proposer une méthodologie de conduite de la démarche de PDA, qui sera mise en œuvre par le prestataire après validation par le comité de pilotage de la démarche de développement durable du CHU de Bordeaux. L'adhésion des personnels sera constamment recherchée.

Elle consiste d'autre part à dresser un état exhaustif de la situation de la mobilité et à en faire un diagnostic le plus approfondi possible dans le respect des exigences qui suivent.

TABLEAUX D'OFFRES

	PRIX FORFAITAIRE H.T	PRIX FORFAITAIRE TTC
<u>Prestations A</u>		
ANALYSE DE L'EXISTANT ET ETAT DES LIEUX	13 300,00	15 906,80
<u>Prestations B</u>		
DIAGNOSTIC	15 887,50	19 001,45
<u>Prestations C</u>		
PROPOSITIONS HIERARCHISEES DE SOLUTIONS ET PROGRAMME D'ACTIONS	10 587,50	12 662,65
<u>Prestations D</u>		
SUIVI – EVALUATION ET APPUI TECHNIQUE A LA MISE EN OEUVRE	13 087,50	15 652,65
Prix forfaitaire de déplacement et d'hébergement pour l'ensemble de la mission	Inclus	Inclus
TOTAL DE LA MISSION	52 862,50	63 223,55

Taux de TVA applicable au 5 mai 2008 : 19,60 %

Fait à Paris	Le 30 avril 2008
Nom et cachet de la société MOBILITY + SARL MOBILITY + SARL 177, rue du Temple 75003 PARIS Tél. : 01 42 71 04 05 & Fax : 01 42 71 05 10 RCS : PARIS B 435 075 197 Siret n°. 435 075 197 00028	Nom du signataire : Marc Fontanès Signature

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

CHU DE BORDEAUX

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande d'aide auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux (la Cub) :

- Des informations pratiques présentant le document à remplir,
- Les 5 fiches à compléter,
- La liste des pièces à joindre.

Il s'agit :

- d'une première demande**
- du renouvellement d'une demande**

Le dossier doit être adressé à :

**Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles de Gaulle
33 076 Bordeaux cedex.**

Qu'est-ce que le dossier de demande d'aide ?

Le dossier de demande d'aide est un formulaire destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une aide publique de la part de la Communauté Urbaine de Bordeaux (la Cub). Il concerne toutes les demandes d'aides auprès de la Cub : les demandes d'aides financières (subvention au fonctionnement de l'association, subvention à une (des) action(s) spécifique(s), à un équipement...) et non financières.

Fiche n° 1 : Présentation de votre structure

Identification de votre structure :

Nom de votre structure : centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux

Sigle de votre structure: CHU de Bordeaux

Adresse de son siège social : 12 rue Dubernat

Code postal : 33140141 Commune : TALENCE Cedex

Téléphone : 01 51 51 61 71 91 51 61 71 91 Télécopie : 01 51 51 71 81 21 01 41 81 51

Courriel :

Adresse du site internet : www.chu-bordeaux.fr

Adresse de correspondance, si différente : _____

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier :

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Fonction : Directeur général Courriel : alain.heriaud@chu-bordeaux.fr

La personne chargée du dossier au sein de la structure

Fonction : Ingénieur en développement durable
Courriel : pascale.combes@chu-bordeaux.fr

Numéro SIRET*: 263 305 823 00019

*Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite. Voir page 21 la fiche « Condition d'inscription des associations au répertoire SIRENE afin d'obtenir un numéro SIRET. »

Renseignements concernant le fonctionnement de votre structure

Moyens humains de la structure :

Nombre total de salariés : 1 1 1 3 1 8 1 8 1 4 1

Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé/ ETPT)*: 1 1 1 1 9 1 7 1 9 1

Autres informations concernant les moyens humains (types de contrats, recours à de l'intérim, stagiaires, contrats de volontariat associatif...) :

Le CHU de Bordeaux est un établissement public de santé au sens des articles L.6111-1 et L.6111-2 du code de la santé publique.

Les personnels des CHU de Bordeaux sont donc recrutés sur la base soit des statuts de la fonction publique hospitalière, soit des statuts de praticiens hospitaliers, soit des contrats de salariés de droit public.

* Les ETPT correspondent aux effectifs pondérés par la quotité de travail des salariés. A titre d'exemple, un salarié dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0.8 ETPT. Un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à $0.8 \times 3/12$ EPTP.

Fiche n° 2 : Modèle de budget prévisionnel de la structure

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses du CHU de Bordeaux pour l'année 2008 est joint en annexe au présent dossier.

Fiche n° 3 : Motivation de la demande

Cette partie est destinée à vous aider à formuler votre demande d'aide auprès de la Cub. Vous devez compléter selon l'objet de votre demande, l'un des trois documents suivants :

- 1^{er} cas : Demande concernant l'aide au fonctionnement de l'association (p 10)**
- 2^{ème} cas : Demande concernant l'aide au financement d'action(s) spécifique(s) (p 11)**
- 3^{ème} cas : Demande concernant l'aide au financement d'un équipement (p 12)**

Les associations qui sont concernées par l'un des deux derniers cas, doivent compléter en plus de la fiche 2 (budget prévisionnel de l'association p 7), le budget prévisionnel du projet sur lequel porte la demande d'aide (p 13).

Vous devez par ailleurs joindre obligatoirement une note descriptive et détaillée explicitant votre demande d'aide auprès de la Cub (cf p 3 : pièces à joindre obligatoirement à votre dossier).

2^{ème} cas : Demande concernant l'aide au financement d'action(s) spécifique(s)

Contenus et objectifs de l'action en lien avec les politiques publiques de la Cub :

Dans le cadre de l'engagement de sa politique de développement durable, le centre hospitalier universitaire de Bordeaux entend mettre en place un Plan de Déplacement Administration.

Pour cela, il souhaite s'appuyer sur la prestation d'un cabinet spécialisé pour faire l'état des lieux de la mobilité actuelle au sein de l'établissement, disposer d'un diagnostic détaillé de la situation et des solutions pouvant être mises en œuvre en vue d'améliorer les conditions d'accessibilité de ses sites hospitaliers et de la mobilité de tous les acteurs concernés, dans une optique de développement durable et de cohérence avec les politiques de mobilité des collectivités publiques sur le territoire desquelles il se situe.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'application de la Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la Loi n° 2000-1028 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains dite loi SRU.

Territoire d'intervention :

La prestation porte sur l'ensemble des sites du CHU, soit :

- Le groupe hospitalier Sud qui comprend :
 - . l'hôpital Haut-Lévêque (Pessac – 33),
 - . l'hôpital Xavier Arnozan (Pessac – 33)
 - . le centre de gérontologie (Lormont – 33)
- Le groupe hospitalier Pellegrin qui comprend :
 - . l'hôpital Pellegrin (Bordeaux – 33)
- Le groupe hospitalier Saint-André qui comprend :
 - . l'hôpital Saint-André (Bordeaux – 33)
 - . le centre Jean Abadie (Bordeaux – 33)
- La direction générale, située à Talence (33).

Il convient de souligner que le CHU de Bordeaux, 4^e CHU de France en termes de périmètre d'activité, présente une capacité totale d'accueil de 3.113 lits et 193 places.

Public(s) ciblé(s) :

Elle concerne toutes les catégories de déplacements et de stationnement pour l'ensemble des acteurs concernés :

- trajets domicile – travail
- déplacements internes à l'établissement et professionnels
- accueil des visiteurs (patients hospitalisés, patients ambulatoires, accompagnateurs ; consultants ; étudiants et stagiaires) et des fournisseurs et prestataires (ambulances, etc.).

Elle prendra en compte la question du handicap.

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

Le centre hospitalier universitaire de Bordeaux accueille 864 094 journées d'hospitalisation par an, 82 233 admissions directes par an et 554 577 consultations externes par an. 89,6% des hospitalisés proviennent de la région Aquitaine et 45% de la communauté urbaine de Bordeaux.

Il est constitué de près de 14 000 salariés répartis sur trois entités hospitalières et sur une direction générale, elles-mêmes réparties sur 7 sites géographiques.

Lieux de réalisation : Identiques à territoires d'intervention

Durée de l'action (précisez le nombre de jours, mois ou d'années) :

Jours : | | |

Mois : | 2 | 4 |

Années : | | |

Date de mise en œuvre prévue : | 0 | 31 0 | 7 | 21 0 | 0 | 8 |

Volet communication (liste des actions de communication prévues) :

- Plan de communication interne : mise en place d'une rubrique « Développement durable, plan de déplacement administration » sur le site intranet du CHU de Bordeaux, diffusion d'affiches présentant le diagnostic et le plan d'action « PDA », réalisation d'articles et d'un numéro spécial « PDA » dans le journal interne du CHU (« Passerelle »).
- Plan de communication externe pour les phases diagnostic et programmes d'actions (dont retour d'information proposé aux co-financeurs de l'étude PDA du CHU de Bordeaux : ADEME et CUB).

Autres commentaires :

Un volet « évaluation » sera réalisé un an après le démarrage de mise en œuvre du PDA du CHU de Bordeaux ; cette démarche est incluse dans les 24 mois de la prestation décrite ci-dessus.

Fiche n°4 : Modèle de budget prévisionnel spécifique aux cas n°2 et n°3

Pour les cas n° 2 et n° 3, remplir en plus de la fiche 2 (budget prévisionnel de l'association présenté p 7), le budget prévisionnel suivant :

CHARGES	MONTANT (1)			PRODUITS	MONTANT (1)		
	HT	TVA	TTC		HT	TVA	TTC
Immobilisations terrain construction matériel mobilier				Ressources propres			26.612€
Charges Achats Prestations de services			63.223€	Subventions : État (ADEME)			31.611€
Matières et fournitures				Région Département			
Services extérieurs Locations Entretien Assurances				Cub Autres EPCI Commune(s)			5.000€
Autres services extérieurs Honoraires Publicité Déplacements, missions				Bénévolat CNASEA (emplois aidés) Autres recettes attendues (précisez)			
Charges de personnel Salaires et charges				Ressources indirectes affectées			
Frais généraux				Emprunts			
TOTAL DES CHARGES			63.223€	TOTAL DES PRODUITS			63.223€
<i>Emplois des contributions volontaires en nature (2)</i> Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole				<i>Contributions volontaires en nature (2)</i> Bénévolat Prestations en nature Dons en nature			
Total			63.223€	Total			63.223€

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

(2) Les contributions volontaires en nature sont indiquées à titre d'information.

Fiche n° 6 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le type d'aide sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) : HERIAUD Alain

Directeur général du CHU de Bordeaux

- déclare que le CHU est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- **demande une subvention d'un montant de : 5 000 €**

Fait, le : 10 16 11 11 21 01 01 81 à Talence

Signature :

Alain HERIAUD

Attention :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service auprès duquel vous avez déposé votre dossier.